



Chefs d'entreprise, vous souhaitez recruter des jeunes motivés et les former à vos méthodes de travail ? Profitez des aides à l'embauche pour recruter des apprentis et faites les grandir avec votre entreprise.

Pour plus d'informations :

-Le portail de l'alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/> /

Le site web géré par le ministère de l'Emploi, un lieu d'accès à une palette de services nouveaux dédiés aux employeurs (les aides, simulateur de la rémunération et des aides , les formulaires...) aux jeunes apprentis ou aux futurs apprentis (je recherche un emploi ; bourse emploi ...) ...

- www.apprentissage.gouv.fr

**- www.agefiph.fr pour l'embauche d'un apprenti reconnu
travailleur handicapé**

- www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr

- votre chambre consulaire

**-votre Agence Pôle emploi, votre mission locale ou votre Cap
emploi**



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR